Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260512-51_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 05/05/2026

Date d'affichage : 05/05/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Madame Sophie BACQUET.

Monsieur Yohann BLONDEL a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°51/2026

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE DU PAYS DE FOUGÈRES

L'Agence Locale de l'Energie (ALE) du Pays de Fougères est une association d'intérêt public qui sensibilise et accompagne les acteurs du territoire afin de les aider à intégrer les enjeux énergétiques pour mieux vivre aujourd'hui et demain.

Elle propose des missions d'ingénierie territoriale servant des activités d'intérêt général et au bénéfice du pays de Fougères, dans le but de :
- Participer à la définition de stratégies territoriales énergie et à la transition énergétique des territoires
- Contribuer, directement ou indirectement, à la mise en place de ces stratégies
- Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés
- Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant et en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

Les bénéficiaires directs de l'ALE sont les collectivités territoriales, les particuliers (propriétaires, copropriétaires et locataires), les professionnels (petit tertiaire privé), les bailleurs sociaux et les acteurs socio-économiques).

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260512-51_2026-DE

Conformément aux statuts de l'ALE, chaque commune est invitée à désigner des représentants au sein de l'ALE – Collège A – Communes, un titulaire et un suppléant.
Les représentants désignés par la commune ne peuvent pas être également désignés au titre de leur EPCI, conformément aux statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au vote au scrutin secret, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- Précise que le représentant désigné ne pourra siéger qu'au titre d'une seule structure communale ou intercommunale ;
- Désigne les délégués suivants de la commune auprès de l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères :
  - ✓ Délégué titulaire : Anabel BRUJES
  - ✓ Délégué suppléant : Philippe BUINEAU

À Combourtillé, le 12 mai 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Yohann BLONDEL

Le Maire,
Philippe BUINEAU